

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGÈRE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL (arrivée à 19h13), Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2024-06- 12 B : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

DECIDE les recrutements spécifiques qui suivent :

- **ESPACE JEUNES & CENTRE DE LOISIRS** : Nécessité de recruter trois agents
 - Un adjoint d'animation, titulaire du BAFD et BPJEPS UC direction, pour effectuer un remplacement à compter du 24 février, à temps complet pour 9 mois,
 - Une personne recrutée 35h par semaine à l'Espace Jeunes, par référence au grade d'adjoint technique, du 24/02 au 07/03 ou si besoin une personne par semaine sur la période, toujours au même grade et même service
 - Une personne recrutée 35h par semaine au Centre de Loisirs, par référence au grade d'adjoint technique, titulaire du BAFD, pour un remplacement à compter du 07/07/2025
- **SERVICE ADMINISTRATIF** : Nécessité de recruter un agent
 - Une personne recrutée à mi-temps en cas de besoin pour le service accueil

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

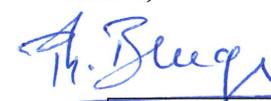
INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme
Meymac, Le 02 DECEMBRE 2024

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE



Reçu en préfecture
019-211913604-20241211-2024-06-12-B-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024